



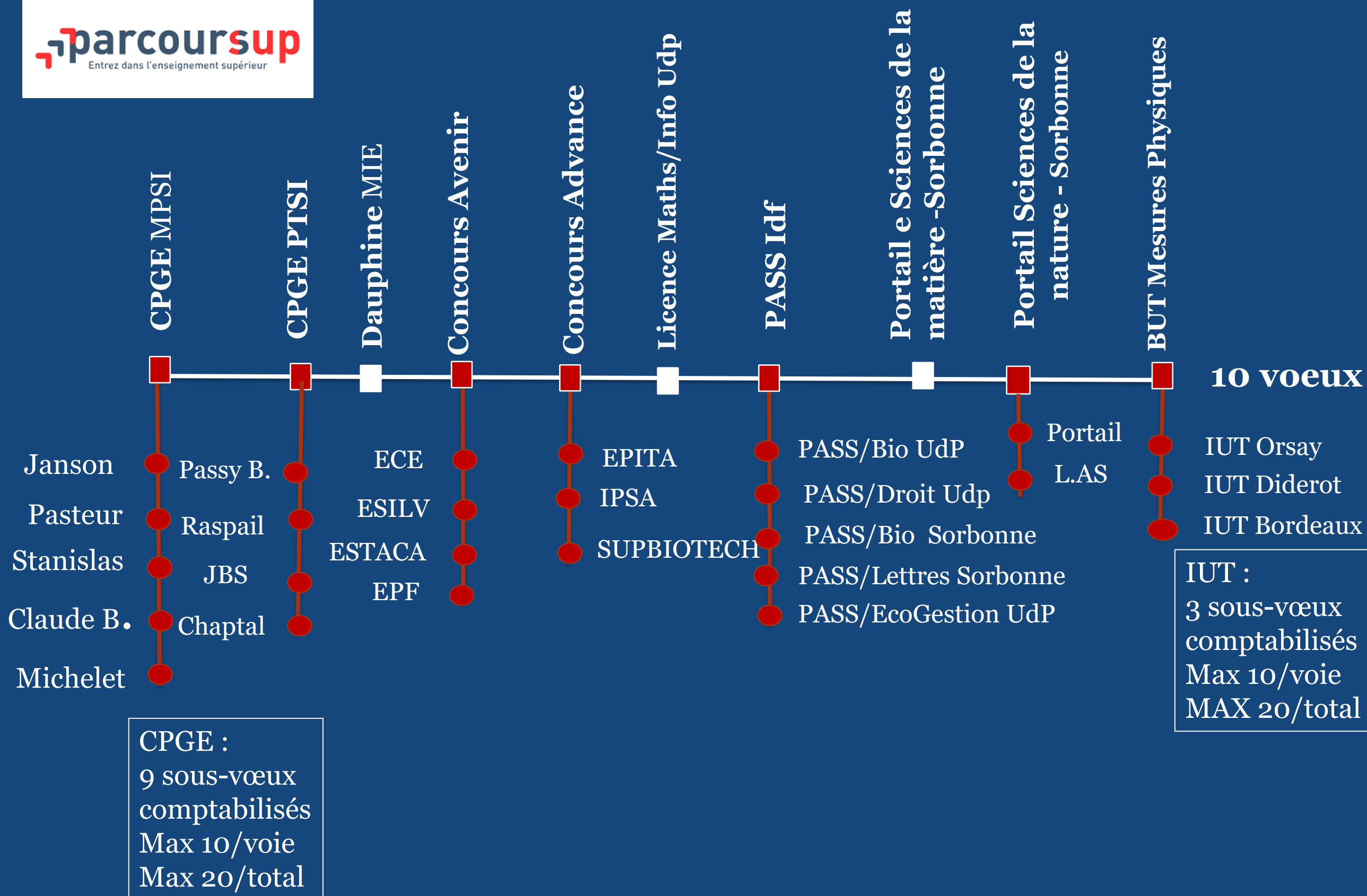
Réunion d'Information Parcoursup

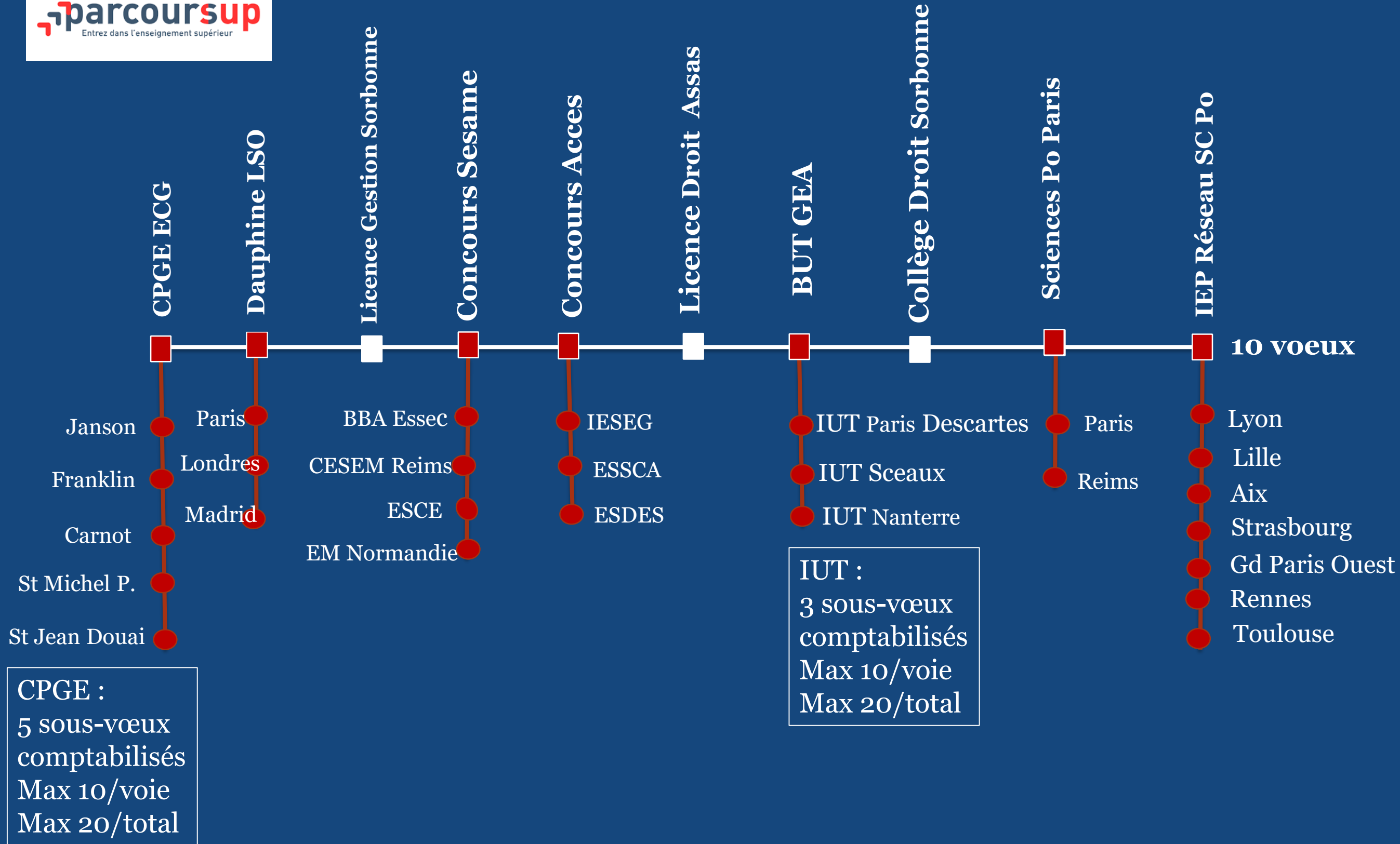
Janvier 2022

Parcoursup : Une plateforme d'attribution des places dans l'enseignement supérieur

- Les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
 - Les licences (1ère année à l'Université)
 - Université Paris Dauphine
 - Les formations d'écoles de commerce – Concours Acces, Sésame, Pass ...
 - Les formations d'écoles d'ingénieur – INSA, concours Puissance Alpha, Avenir ...
 - Les formations en Sciences Politiques – Sciences Po, les IEP de province ...
 - Les BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)
 - Les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
 - Les DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
 - Les CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles)
 - Les formations préparatoires à l'Université (CPES – Classes Préparatoires aux Etudes Supérieures)
 - Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
 - Les Ecoles Supérieures d'Art
 - Les études de médecine – Filières Pass et L.AS
 - Les formations paramédicales et sociales – IFSI ...
 - Les MANH (Mise A Niveau en Hôtellerie)
-
- **Hors Parcoursup** : Les études à l'étranger, quelques filières sélectives à l'université et quelques rares formations...

- Le lycéen sélectionne jusqu'à **10 vœux sous statut d'étudiant** dans l'académie ou en dehors de l'académie et aussi éventuellement jusqu'à **10 vœux sous statut d'apprenti** (BUT, BTS ...)
- **2 catégories de vœux :**
 - **Des vœux simples** (Une licence non-sélective ou sélective à l'Université)
 - **Des vœux multiples avec des sous-vœux** (CPGE, BUT, BTS, DCG, Réseau écoles de commerce et d'ingénieurs ...)
- **2 catégories de vœux multiples :**
 - **Des vœux multiples avec des sous-vœux comptabilisés** (CPGE/BUT/BTS/DCG)
Maximum 10 sous-vœux par voie et un maximum de 20 sous-vœux au total
 - **Des vœux multiples avec des sous-vœux non comptabilisés** (Réseau écoles ingénieurs et commerce, Universités de médecine Ile de France, IEP ...)
- **Ex : CPGE MPSI (1 vœu)** – MPSI Janson – MPSI Carnot – MPSI Stanislas - MPSI Pasteur (5 sous-vœux)
- **Ex : BUT GEA (1 vœu)** - Université Paris Descartes - Université de Sceaux – Université de Nanterre/Ville d'Avray (3 sous-vœux)
- **Ex : Concours Sesame (1 vœu)** Les 14 écoles en sous-vœux ne sont pas comptabilisées

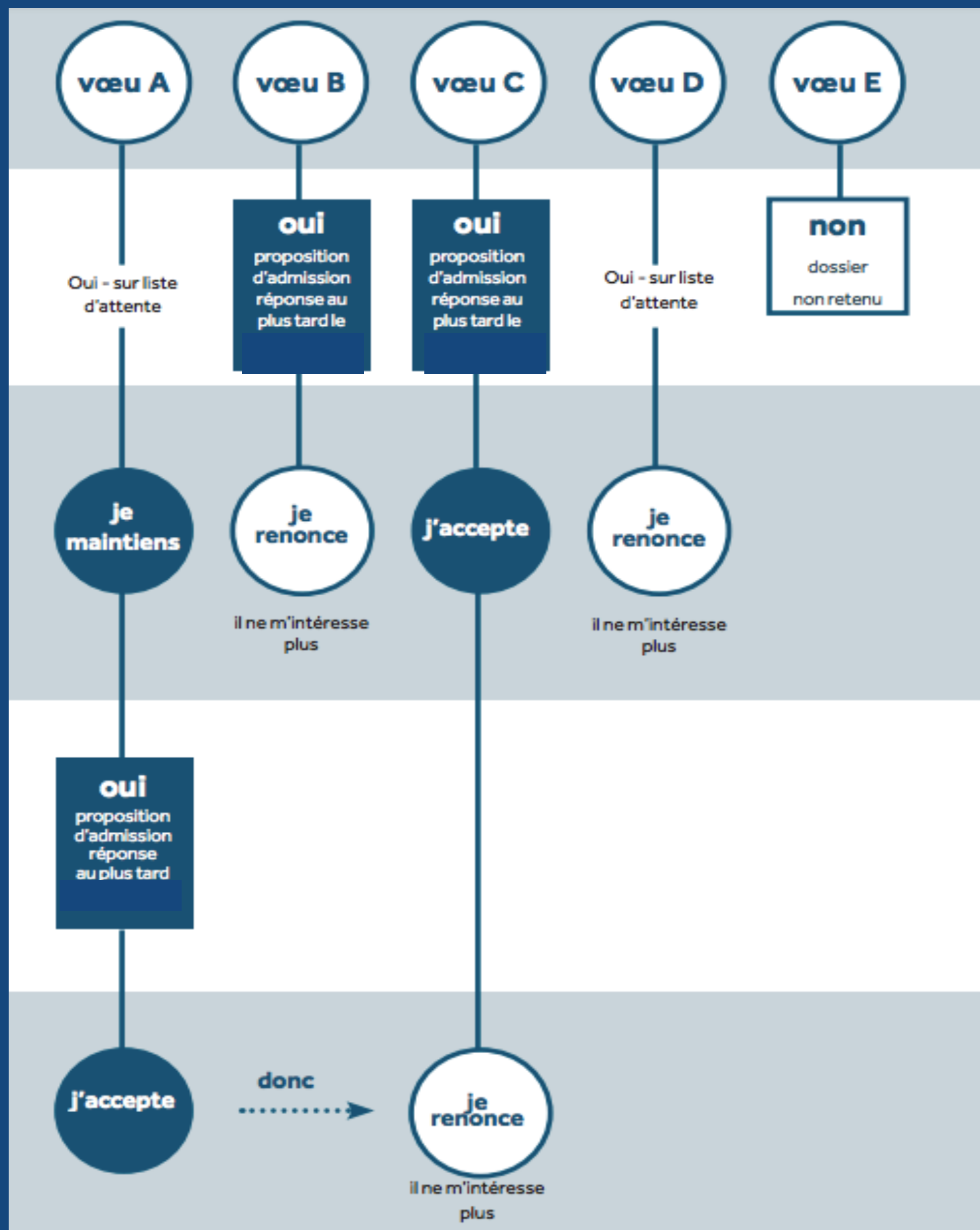




- Les vœux non-sélectifs bénéficient d'une priorité académique (En île de France, la priorité académique englobe les académies de Paris, Versailles et Créteil)
- Certaines filières qui reçoivent beaucoup plus de candidatures qu'elles n'ont de places à proposer sont dites sous tension et le pourcentage d'accès est faible
- Pas de priorité académique pour les vœux sélectifs
- Il n'y a pas de nombre minimum de vœux
- Les vœux ne sont pas hiérarchisés sur Parcoursup, le lycéen aura une réponse sur chacun de ses vœux
- Chaque vœu est **motivé** par le lycéen – Saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme : Projet du lycéen, ses acquis et expériences extra-scolaires
 - Une rubrique commune à toutes les formations : Engagements, expériences professionnelles et activités et centres d'intérêts
 - Un projet de formation motivé (Lettre de motivation par prépa ou licence et banque de concours)

➤ **Parcoursup, les réponses :**

- Les vœux ne sont pas hiérarchisés : Le lycéen reçoit une réponse pour chacun de ses vœux et sous-vœux lors de la première phase d'admission et au fil des désistements (Délai de réponse : 1 semaine puis raccourci au fil de la procédure)
 - ✓ **Vœux non sélectifs** : Oui, ou en attente (**Positionnement sur la liste d'attente et rang du dernier admis de l'année précédente**), Oui si (sous condition d'un parcours pédagogique adapté)
 - ✓ **Vœux sélectifs** : Oui , Non ou en attente (**Positionnement sur la liste d'attente et rang du dernier admis de l'année précédente**)
- Le candidat dès lors qu'il a reçu au moins deux réponses positives doit choisir **une seule formation** sans renoncer pour autant à ses vœux en attente jusqu'à la fin de la procédure
- Le candidat est averti pour chaque proposition sur la plateforme, mail, appli parcoursup ...
- Le délai de réponse est de 5 jours à l'ouverture de la procédure puis 4 jours, 3 jours ..
- Avec les désistements, la situation sur les listes d'attente évolue quotidiennement



Parcoursup côté lycée

- L'établissement transmet à Parcoursup sur la plateforme les notes de 1ère, les deux premiers trimestres de Terminale et les notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- Les professeurs remplissent **une fiche Avenir**. Elle comprend les notes de l'élève (Moyenne des notes du 1er et second trimestre de Terminale), son rang, et l'appréciation des professeurs par discipline
- Sur la base de cette fiche avenir, le chef d'établissement émet un avis sur la candidature de l'élève – Cohérence vœu / motivation et capacité à réussir
- Ces fiches sont transmises aux établissements du supérieur qui les étudient pour faire des propositions d'affectation aux lycéens
- Elle sera consultable par les élèves et familles sur Parcoursup à partir du 2 juin

L'agenda prévisionnel

- **21 Décembre 2021** : Ouverture du site - Phase d'information sur les formations (Contenu, capacités d'accueil, attendus, taux de réussite, Journées portes ouvertes ...)
- **Les étapes clés de la procédure :**
- **20 Janvier - 29 Mars 2022** : Inscription du candidat individuellement avec son No INE présent sur son bulletin et sélection des formations
- **29 Mars 2022** – Date limite pour formuler les vœux
- **7 Avril 2022** : Date limite pour finaliser les dossiers, ajouter le **projet de formation motivé pour chaque formation** (Prépa, licence, banque de concours..) , payer les frais d'inscription si besoin et confirmer les vœux
- **2 Juin 2022** Début des propositions d'admission et réponse du lycéen (La situation sur les listes d'attente évolue quotidiennement, les places libérées sont proposées à des candidats en attente)
- **23 Juin 2022** : La procédure d'admission complémentaire ouvre pour les candidats n'ayant reçu aucune proposition ou qui souhaitent émettre d'autres vœux sur les formations qui ont encore de la place
- **15 Juillet 2022** : Fin de la phase principale d'admission.
- Le lycéen peut choisir d'archiver ses vœux, il n'a plus accès à la remontée de son rang sur la liste d'attente mais les formations peuvent encore proposer des places jusqu'à la fin de la procédure complémentaire
- **16 Septembre 2022** : Fin de la procédure complémentaire



Réunion d'Information Parcoursup

Janvier 2022